

Report sur les trains autres que les trains
de voyageurs des bureaux ambulants postaux

Lettre du M.T.P. à S.N.C.F.
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.

4. 8.42 *manque*
19. 8.42

Report sur les trains autres que les trains de voyageurs des bureaux
ambulants postaux

1156

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

115612/6

Paris le 19 août 1942

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 4 août 1942, vous avez bien voulu me demander de vous tenir au courant des dispositions adoptées au cours de la Conférence qui a réuni récemment des Représentants de l'Administration des P.T.T. et de la S.N.C.F. en vue de reporter sur des trains autres que les trains de voyageurs les Bureaux ambulants postaux.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un accord est intervenu entre l'Administration des P.T.T. et la S.N.C.F. et que 27 voitures postales sur les 88 voitures qui étaient incorporées dans les trains express de la zone occupée et de la zone non occupée ont été reportées sur des trains de messageries.

Cette mesure est entrée en application le vendredi 7 août (nuit du 7 au 8)

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications
Cabinet du Secrétaire d'Etat
244, Boulevard Saint-Germain - PARIS